FRAC Occitanie Montpellier

Plaidoirie pour l'art lycéen

Pour participer au concours, il faut :

1. **Être lycéen** (lycées général, technologique ou professionnel)

2. **Choisir une œuvre d'art issue de l'exposition Comme un Western au Frac** (18 juin – 29 novembre 2025)

3. **Enregistrer une vidéo d'une minute**

4.**Envoyer une fiche d'inscription + votre vidéo au Frac avant le 10 octobre**

Règlement

Art. 1 : L'organisateur du concours des lycéens ***Eloquence et art contemporain*** est le Frac Occitanie Montpellier
(4/6 rue Rambaud, 34000 Montpellier).

OBJECTIF DU CONCOURS

Art. 2 : Les candidats doivent prononcer une plaidoirie illustrant une œuvre de l'exposition ***Comme un western***. La plaidoirie devra porter sur un des sujets mis en avant dans les œuvres des artistes. Votre argumentation devra être étayée par des références à des textes littéraires ou artistiques.

Afin des sélectionner l'œuvre sur laquelle vous allez construire votre plaidoirie, vous pouvez venir découvrir l'exposition Comme un western au Frac Occitanie Montpellier, 4 rue Rambaud. Si vous n'en avez pas la possibilité, nous pouvons vous envoyer une sélection d'œuvres.

La fiche pédagogique peut également vous aider à construire votre plaidoirie
Mettre la fiche ici

QUI PEUT PARTICIPER ?

Art. 3 : Le concours est ouvert aux élèves des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel
de France métropolitaine, des départements d'Outre-mer et des lycées français à l'étranger.

Art. 4 : **SEULES LES CANDIDATURES INDIVIDUELLES SONT ACCEPTEES**
Art. 5 : Pour la première sélection, chaque candidat doit s'inscrire par mail : **se@frac-om.org** avant le vendredi 10 octobre 2025 (23h59)
L'inscription se compose obligatoirement des 2 éléments suivants :
1. **Le formulaire de candidature complété sur notre site internet**
2. **Une vidéo du candidat présentant une synthèse de la plaidoirie**.
Durée : environ 1 minute
Cadrage : face caméra. Pas de montage, pas de mise en scène.

Vous recevrez un accusé de réception.
Attention ! **n'oubliez pas de vérifier dans vos spams**, l'accusé de réception peut s'y trouver. Si vous ne recevez pas l'accusé de réception dans la semaine suivante, soumettez une nouvelle fois votre candidature.
Art. 6 : **Le Frac Occitanie Montpellier sélectionne 10 candidatures** sur le total des candidatures envoyées. Les résultats de cette première sélection se feront par courrier électronique, **les élèves sélectionnés recevront un mail avant le 18 octobre 2025.**

LA FINALE A MONTPELLIER, LE MERCREDI 12 novembre 2025

Art. 7 : **Les candidats sélectionnés présenteront leur plaidoirie complète de 8 minutes** maximum face à un jury composé de professionnels **le mercredi 12 novembre 2025** au Frac Occitanie Montpellier, 6 rue Rambaud, 34000 Montpellier.

Art. 8 : Les candidats seront jugés sur :
La présentation de l'œuvre choisie
Le regard critique qu'ils amèneront sur l'œuvre
La capacité à analyser une œuvre d'art contemporain
La mise en avant d'une thématique présente dans le travail de l'artiste

La mise en lien avec des références littéraires et artistiques
La force de conviction (privilégier la sobriété et la sincérité)
Le respect du temps de parole

Art. 9 : Les finalistes seront accompagnés par leur professeur. Ceux-ci s'engagent à veiller au respect du programme établi par le Frac Occitanie Montpellier. En dehors des activités prévues au Frac, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident et de dégradations.
Art. 10 : L'ordre de passage des finalistes est tiré au sort.
Art. 11 : Les candidats ont 8 minutes maximum pour prononcer leur plaidoirie. Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.
Art. 12 : Sur scène, aucun objet ne peut être utilisé mis à part le texte de la plaidoirie.
Art. 13 : La finale du concours se déroulant au Frac Occitanie Montpellier et dans le cadre scolaire, aucun signe ostentatoire d'appartenance religieuse, idéologique ou autre ne sera toléré.
Art. 14 : En cas de difficultés majeures, le Frac Occitanie Montpellier se réserve la possibilité d'annuler le concours.
Art. 15 : **Chaque finaliste doit envoyer au Frac Occitanie Montpellier le texte de sa plaidoirie**. La plaidoirie prononcée lors de la finale doit être conforme au texte envoyé. Seules quelques modifications sont tolérées.
Art. 16 : Les plaidoiries sélectionnées seront diffusées sur les espaces dédiés du dispositif initié par le Frac Occitanie Montpellier : ***Raconte-moi une œuvre***
Art. 17 : Les finalistes s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et pendant toute la manifestation. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Les finalistes acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.
Art 18 : Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), les candidats disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

LES PRIX

1er prix une œuvre d'art issue d'un multiple

2ème prix une œuvre d'art issue d'un multiple

3ème prix une œuvre d'art issue d'un multiple

Jeu concours sans obligation d'achat